

DEPARTEMENT

Séance du 28 août 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre et le vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela et Monsieur EYNAUD Eric.

**Qui ont pris part
à la délibération : 8**

Absents excusés : Madame BRETON Magali a donné procure à Madame BAYEUL, Monsieur RAMILSON Gilles a donné procure à Monsieur DELLA SANTINA.
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :
20 août 2024**

A été nommé secrétaire de séance : Madame Sylvie BERTRAND

Date d'affichage :

**Objet de la délibération : Budget commune – Exercice 2024
Approbation de la décision modificative n° 2**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342- relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget,

Vu le budget de l'exercice 2024 adopté le 19 mars 2024,

Considérant qu'il convient de faire des ajustements sur certains articles budgétaires en fonctionnement et en investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

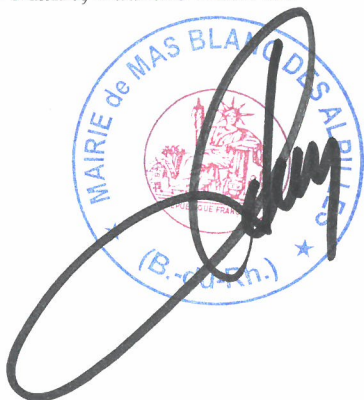
DECIDE de régulariser les crédits du budget 2024 comme décrit en annexe ;

ADOpte la décision modificative n° 2 au budget de la commune, exercice 2024 décrite dans le tableau joint en annexe.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 41

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240828-2024-41-BF
Date de réception préfecture : 30/08/2024

ANNEXE : Décision modificative n° 2 au BP 2024
du 28 août 2024

Section investissement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE		PROPOSE
TOTAL					0,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE		PROPOSE
TOTAL					0,00

Section fonctionnement

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE		PROPOSE
FONCT	D	011	622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-1 000,00
FONCT	D	66	6688	Autres charges financières	1 000,00
TOTAL					0,00

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE		PROPOSE
TOTAL					0,00

TOTAL GENERAL					0,00
---------------	--	--	--	--	------

					0,00
--	--	--	--	--	------



Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240828-2024-41-BF
Date de réception préfecture : 30/08/2024